Programme cofinancé par l'UNION EUROPEENNE

INSTM

Coopération transfrontalière ITALIETUNISIE

3 DEC 2020

Réf: 1274

PROGRAMME IEV DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – TUNISIE 2014 - 2020 PREMIER PROJET STRANDARD

Avis de recrutement AR01/2020/PATINER/INSTM pour sélectionner d'un assistant à l'organisation d'une action de visibilité du projet "*Promouvoir et développer une aquaculture multi-trophique durable et intégrée*" PATINER *IS_2.1_103*_CUP B74119001050002

Vu le:

- Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union ;
- Règlement (CE, Euratom) n° 2988/95 du Conseil, du 18 décembre 1995, relatif à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes ;
- Règlement IEV (CE) 232/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un Instrument Européen de Voisinage ;
- Règles d'application communes IEV (Règlement (UE) n° 236/2014) énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement des Projets extérieurs ;
- Règlement d'exécution IEV CT (Règlement (CE) 897/2014) du 18 août 2014 fixant des dispositions spécifiques pour la mise en œuvre des programmes de coopération transfrontalière financés dans le cadre du règlement (UE) n° 232/2014 du Parlement européen et du Conseil règlement (UE) n° 232/2014 du Parlement européen et du Conseil instituant un instrument européen de voisinage ;
- Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des Articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;
- Programme Opérationnel Conjoint IEV CT Italie Tunisie 2014-2020, et ses annexes, approuvé par la Commission européenne le 17/12/2015 par Décision C (2015) 9131 ;
- Tous les manuels et lignes directrices publiées par le Programme, dans leur dernière version ;
- La Convention de Financement signée entre la Commission européenne et la République Tunisienne ;
- Règles nationales et lignes directrices applicables au Bénéficiaire Principal et aux Partenaires.

Programme cofinancé par l'UNION EUROPEENNE

INSTM

Coopération transfrontalière ITALIETUNISIE

Etant donné que :

Sur le site web du programme Italie-Tunisie 2014-2020 http://www.italietunisie.eu 2014-2020 a été publié un appel à proposition de projet standard et que l'appel a été clôturé le 15 Janvier 2018 à 14h00 (GMT+1).

La contribution totale de l'UE pour cet appel à projets standards est de 16.000.000 euros, qui correspond à 90% du total éligible du programme

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM) 28, Rue du 2 Mars 1934-2025 Salammbô Tunis (Tunisie), en qualité de demandeur, en collaboration avec

1. L'Institut pour l'étude des impacts anthropiques et de la durabilité du milieu marin CNR, Via G. Da Verrazzano, 17_ 91014 Castellammare del Golfo Trapani/Italie, partenaire 1 ;
2. L'Université de Palerme UNIPA, Département DISTEM Piazza Marina 61, 90133 Palerme (Italie) partenaire 2;
3. L'Institut expérimental de Zoo-prophylaxie de Sicile (IZSSi) Via G. Marinuzzi,3, 90129 Palerme Italie, Partenaire 3;
4. Le Centre Technique d'aquaculture CTA, 5 Rue du Sahel 1009 Montfleury Tunis (Tunisie), Partenaire 4 ;
5. La Direction Générale de la pêche et de l'Aquaculture (DGPA), 30 Rue Alain Savary 1002 Tunis (Tunisie) Partenaire 5 ;

Ont soumis une proposition de projet intitulé "Promouvoir et développer une aquaculture multi-trophique durable et intégrée-PATINER " dans le cadre du premier appel à proposition du Programme de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020.

Que le 07 Aout 2020, l'INSTM, en qualité de demandeur principal du projet a reçu une note officielle Ref. 10822 de l'Autorité de Gestion Commune (AGC) qui informe que le projet PATINER a été retenu pour un budget total du 1 192 710,33 Euros, La contribution totale du Programme IEV CTF Italie Tunisie au projet est de 1073 439,30 Euro qui correspond à 90% du coût total du projet.

L'INSTM en qualité de bénéficiaire du projet a signé une convention de partenariat avec tous les partenaires dudit projet pour la répartition financière et administrative du projet :

Le budget alloué à l'INSTM s'élève à un maximum de 350 563,03 Euros dont un montant de 315 506,73 Euros est financé par l'Union Européenne ; ce qui correspond à 90 % du cout de l'action et

35 056,30 Euros correspondant au co-financement assuré par l'INSTM ; ce qui représente 10 % de ce budget.

L'INSTM en qualité de Bénéficiaire principal du projet, a reçu de la part de l'Autorité de Gestion (AGC) une lettre officielle datée du 22 Septembre 2020 prot. 11317 dans laquelle l'AGC a communiqué que le contrat de subvention a été signé le 06/08/2020 par le Directeur de l'Autorité de Gestion entant qu'Administration Contractante, et le relatif décret d'approbation n° 456 du 06/08/2020 enregistré par le bureau Comptable de la Région Sicilienne sous le numéro 1268 du 03/09/2020, et par conséquent la période de mise en œuvre du projet démarre à partir du 07/08/2020 et que les dépenses relatives au projet sont éligibles à partir de la même date.

Attendu

Que l'INSTM, en tant que bénéficiaire, cherche à sélectionner un prestataire de service pour l'organisation d'une action de visibilité du projet "Promouvoir et développer une aquaculture multi-trophique durable et intégrée"«PATINER» cofinancé dans le cadre du premier appel à proposition du Programme de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020.

ANNONCE

Art. 1 – Objet de la consultation

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (le demandeur), avec le présent avis, a l'objectif de sélectionner un assistant à l'organisation d'une action de visibilité du projet "Promouvoir et développer une aquaculture multi-trophique durable et intégrée" «PATINER» cofinancé dans le cadre du premier appel à proposition du Programme de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020.

Art. 2 – Objet du service et procédures de réalisation

Sous la direction du coordinateur du projet, le candidat sélectionné, sera chargé des tâches mentionnées ci–dessous :

1. Coordonner et Planifier des actions de visibilité du projet au cours des manifestations nationales/internationales pour la promotion du système d'élevage multi trophique et intégré.
2. Participer à tous les événements et les réunions prévus dans le cadre du projet

3. Contribuer à la rédaction de tous les rapports du projet

Art. 3 – Salaire et modalités de paiement

Le salaire brut prévu, sera réalisé mensuellement dès la signature du contrat de prestation de service des deux parties est à raison de 650 euros (équivalent en dinars selon le taux de change Info Euro).Cette rémunération sera imputée sur la ligne budgétaire « Couts des services » (action de visibilité R.4.3).Les frais des voyages , logement et nourriture de l'assistant pour la participation à des réunions , séminaires /rencontres dans tous les territoires du projet sont couverts par le budget du projet .

Art.4 – Durée de la collaboration

La collaboration avec l'assistant de service du projet est prévue pour 7 mois, elle démarre dès la signature du contrat par le candidat et le représentant légal de l'INSTM.

Art.5 – Conditions

Afin de participer à cette candidature, le candidat doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

A. Conditions générales :

1. Citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligible, dans ce dernier cas, le prestataire devra démontrer une parfaite connaissance des langues françaises par contre la connaissance de la langue Arabe et de la langue Italienne (est considérée comme valeur ajoutée) ;
2. Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origine ;
3. Pas de condamnation pénale qui prévoient l'interdiction des bureaux publiques ou d'autres types de privations.

B. Conditions Professionnelles :

4. Un diplôme national de doctorat en sciences biologiques ou halieutiques
5. Connaissances des systèmes de gestion des bases de données
6. Connaissances aux aspects relatifs à la gestion environnementale
7. Connaissances en gestion des projets de recherche

8. Une très bonne capacité de communication orale et rédactionnelle en anglais et français.
9. Activité dans la vie associative.
10. Aptitude pour le travail sur terrain.
11. Une bonne maîtrise des outils de Microsoft Office
12. Régime du travail : temps plein (40 heures/semaine), siège de l'INSTM à Salammbô

Art.6 – Procédures et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles 7 et 8, seront examinées par une Commission nominé par le représentant légal de l'INSTM. Seulement les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 5 seront admis à la sélection. La Commission évaluera les curricula des candidats et attribuera une ponctuation selon les critères suivants :

Critères de sélections	Score
Un diplôme national de doctorat en sciences biologiques ou halieutiques	10
Expérience en matière de gestion des bases de données environnementales	20
Connaissances aux aspects relatifs à la gestion environnementale	10
Une bonne maîtrise des outils de Microsoft Office et de logiciels de statistique (2 pts/formation en outils statistiques)	10
Connaissances en gestion des projets de recherche (5 pts/projet)	10
Publications scientifiques se rapportant à l'environnement marin (3 pts/publication)	15
Activité dans la vie associative (2 pts/activité)	10
Une très bonne capacité de communication orale et rédactionnelle en anglais et français (3 pts/communication dans des congrès internationaux)	15
Total	**100 points**

La Commission compétente sera responsable de rédiger la liste de candidats qui ne seront pas admis, avec une mention à propos de la raison de l'exclusion, et le classement candidats admis

avec les scores relatives. Tel classement sera approuvé par la Commission de sélection est conservé dans l'archive de l'INSTM à disposition de tous candidat qui demande une vérification.

Art. 7 – Conditions de présentation des candidatures

Les personnes intéressées devront envoyer leurs dossiers par courrier postal express ou consigné à main auprès du Bureau d'ordre de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer : **28 Rue 2 Mars 1934, Carthage Salammbô, avant 12.00 heures du 25/ 12/ 2020. (Seul le cachet du bureau d'ordre de l'INSTM fait foi, en revanche le cachet postal ne fait pas foi).**

Les demandes reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération.

Le dossier devra être envoyé ou consigné à l'adresse suivante :

Institut National des Sciences et Technologies de la Mer – Bureau d'ordre

28 Rue 2 Mars 1934, Carthage Salammbô2025, Tunisie

L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante:

« AR01/2020/PATINER/INSTM pour sélectionner un assistant à l'organisation d'une action de visibilité du projet « PATINER » IS_2.1_103, CUP B74119001050002 - A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation »

Art. 8 – Candidature et documentation nécessaire

Afin de son admissibilité, la candidature devra être signée par le candidat et devra être accompagnée par la copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les candidats devront déclarer, sous leur responsabilité, de remplir les conditions générales et professionnelles détaillées dans l'article 5 et annexer la documentation suivante :

1. Demande de participation à la sélection (Lettre de motivation)
2. Curriculum Vitae
3. Documents/attestations liés aux conditions professionnelles (L'art.5) ;
4. Copie de pièce d'identité
5. Déclaration sur L'honneur de remplir les conditions générales et professionnelles de l'art.5

Programme cofinancé par l'UNION EUROPEENNE

INSTM

Coopération transfrontalière ITALIETUNISIE

Art. 9 – Mentions supplémentaires

L'INSTM se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

Le Directeur Général de l'INSTM

Hechmi MISSAOUI

Le Directeur Général de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer

Signé: Hechmi MISSAOUI

Coordinateur du projet PATINER

Mohamed Salah AZAZA